

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bordeaux, le 30 septembre 2021

### LES CORDÉES DE LA RÉUSSITE : LA DYNAMIQUE SE POURSUIT DANS LA RÉGION

Fabienne Buccio, préfète de la région Nouvelle-Aquitaine, préfète de la Gironde et Anne Bisagni-Faure, rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, rectrice de l'académie de Bordeaux, chancelière des universités, ont présidé ce jeudi 30 septembre 2021 le comité de pilotage des cordées de la réussite, en présence des rectrices des académies de Limoges et Poitiers et du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine.

Les cordées de la réussite sont l'un des piliers de la politique éducative interministérielle en faveur de l'égalité des chances et de l'émancipation des jeunes. Grâce à un partenariat entre une « tête de cordée » (établissement d'enseignement supérieur, lycée comportant une classe préparatoire aux grandes écoles ou une section de technicien supérieur), et des établissements « encordés » (collèges et lycées de la voie générale, technologique ou professionnelle), de nouvelles perspectives d'orientation sont offertes aux élèves, quelle que soit leur origine sociale ou territoriale.

Ce comité de pilotage a permis de faire un point sur les nouveaux projets de cordées de la réussite et la programmation du dispositif dans la région pour 2021-2022 (typologies d'établissements, nombre prévisionnel d'élèves encordés, cartographie des cordées...).

- **En 2021, la région académique compte 75 cordées de la réussite soit 23 de plus qu'en 2020.** 27 sont portées par des lycées comportant une section de technicien supérieur (STS), 10 par des lycées accueillant une classe préparatoire aux grandes écoles (CPGE), 21 par des établissements d'enseignement supérieur et 2 par des écoles de service public (École nationale de la magistrature de Bordeaux associant l'école du barreau de Nouvelle-Aquitaine, la clinique du droit de l'Université de Bordeaux et l'école du notariat ; École de gendarmerie de Rochefort). Au total, la région compte 60 « têtes de cordées », certains établissements pilotant plusieurs cordées.
- **438 établissements sont encordés en 2021-2022 contre 359 en 2020-2021 (+79).** Parmi ces établissements, 252 sont des collèges, dont 93 % des établissements en réseau d'éducation prioritaire (REP), 100 % en REP + et 57 % des collèges ruraux isolés. 177 sont des lycées, avec une représentation notable de lycées professionnels et des lycées agricoles.
- **La région compte plus de 17 000 élèves** qui bénéficieront des actions des cordées de la réussite en 2021-2022 (14 000 en 2020-2021).

Le dispositif est donc dans une dynamique qui se poursuit : la progression significative du nombre d'établissements participants et d'élèves touchés témoignent d'un engagement fort des établissements de la région.